

## LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

### NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL À DÉSIGNER PLUS TARD

**L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État)** propose:

Qu'un comité spécial, composé de trente membres qui seront choisis à une date ultérieure, soit institué afin d'examiner les diverses modifications que le Directeur général des élections a conseillé d'apporter à la loi des élections fédérales, 1938, et à ses amendements, d'étudier ladite loi, de proposer à la Chambre les modifications qu'il jugera utiles, et que ce comité fasse rapport de temps à autre, qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire déposer documents et dossiers et à faire imprimer ses délibérations, et que soient suspendues les dispositions du paragraphe premier de l'article 65 du Règlement à l'égard de ce comité.

(La motion est adoptée.)

## BLÉ ET CÉRÉALES SECONDAIRES

### DIFFICULTÉS DE LA MOISSON—DERNIER VERSEMENT À MÊME LA CAISSE COMMUNE DE 1950-1951 RELATIVE À L'ORGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. I. Heiland (Humbolt):** Monsieur l'Orateur, étant donné que les cultivateurs de l'Ouest éprouvent des difficultés considérables à moissonner et étant donné qu'ils craignent...

**M. l'Orateur:** L'honorable député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

**M. Heiland:** Oui. Le ministre est-il disposé à faire une déclaration au sujet du blé, de l'avoine et de l'orge?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les honorables députés connaissent les difficultés auxquelles font face les producteurs de l'Ouest pour la récolte de leurs céréales en 1951. Voici près de deux mois que des pluies fréquentes et généralisées ont retardé les moissons à plusieurs reprises dans toute l'étendue des provinces des Prairies et la longue exposition aux intempéries des récoltes en pleine maturité a donné lieu à des pertes dans le rendement ainsi qu'à un appauvrissement de la qualité.

Cependant les conditions météorologiques ont été favorables au cours de la semaine passée sur tout le territoire des Prairies et la moisson a finalement lieu.

Je me dois maintenant de faire part à la Chambre des modalités envisagées par la Commission canadienne du blé en ce qui concerne les derniers versements à même les caisses communes de 1950-1951. Les comptes sont en voie de règlement. Je suis en mesure de déclarer qu'il y aura des excédents à distribuer aux producteurs à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge mis en commun en 1950-

1951. La dernière distribution à même la caisse commune de l'orge commencera la semaine prochaine, le lundi 15 octobre, pour être précis. Le dernier versement à l'égard de l'orge sera suivi d'un dernier versement à même la caisse commune de 1950-1951 relative à l'avoine, puis la Commission effectuera le versement à même la caisse commune 1950-1951 relative au blé.

J'estime que les trois versements que j'ai mentionnés permettront aux producteurs de l'Ouest de toucher une somme dépassant 100 millions de dollars et seront tous terminés avant la fin de l'année civile, voire, je l'espère, avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Je vais maintenant vous donner un résumé des détails relatifs au dernier versement à l'égard de l'orge, versement qui débutera le 15 octobre. Les députés se rappellent que, le 1<sup>er</sup> février 1951, tous les prix initiaux de l'orge ont été relevés de 20c. le boisseau et qu'on a versé cette même somme pour toute l'orge livrée à la Commission entre le 1<sup>er</sup> août 1950 et le 31 janvier 1951. Le versement définitif que j'annonce aujourd'hui constitue donc une seconde distribution de fonds et s'ajoute aux prix initiaux établis au début pour 1950-1951.

La période de mise en commun de l'orge, pour 1949-1950, s'est terminée le 30 septembre 1950, et pour 1950-1951, le 22 septembre 1951. Par conséquent, les résultats d'exploitation, en 1950-1951, des élévateurs pour orge révèlent les ventes faites par la Commission entre le 1<sup>er</sup> octobre 1950 et le 22 septembre 1951.

J'ajoute qu'au moment de la liquidation de la caisse commune de 1950-1951 relative à l'orge, un peu plus de huit millions de boisseaux d'orge facilement monnayable ont été reportés à la caisse de 1951-1952, conformément aux dispositions de l'article 29A de la loi sur la Commission canadienne du blé. Les marchés à terme couvrant l'orge reportée à la nouvelle caisse avaient été conclus avant la date du report et il a fallu établir le prix des diverses catégories de cette orge en fonction du cours de clôture, le 22 septembre 1951, des livraisons d'octobre.

La mise en commun de 1950-1951 se traduit par un excédent net de \$15,112,054.03. Les producteurs ayant livré, à l'égard de cette mise en commun, 83,521,106 boisseaux d'orge, le paiement final moyen, pour toutes les catégories d'orge remises à la Commission de 1950-1951, s'établit donc à 18.0937c. par boisseau. Pour la catégorie de base, c'est-à-dire l'orge à six rangs de l'Ouest du Canada, le versement final sera de 20.882c. le boisseau, ce qui portera à \$1.33882 le prix total réalisé sur cette catégorie. Pour l'orge de provende n° 1, une des principales catégories du point de vue des livraisons effectuées par les producteurs,